



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE CRUES DE NIVEAU JAUNE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES du bassin de l'OUST et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan vous informe que le Service de Prévision des Crues « Vilaine et côtiers bretons » vient de mettre **l'Oust**

En état de **vigilance de couleur jaune** (niveau 2 sur une échelle de 4)

Il vous appartient de consulter le site internet dont l'adresse est :

<http://www.vigicrues.gouv.fr>,

sur lequel vous pouvez obtenir les informations suivantes (en cliquant sur le département concerné) :

- la carte à l'échelle nationale et le bulletin national,
- les cartes à l'échelle locale du SPC et les bulletins locaux correspondants,
- les données en temps réel par station localisée sur un cours d'eau

Situation hydrologique du tronçon :

Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Aujourd'hui mardi 20 janvier, une dépression a abordé la pointe bretonne et plus particulièrement le bassin de l'Aulne. Elle sera suivie d'une nouvelle perturbation qui arrivera mercredi 21 janvier 2026 par le Sud Bretagne.

Ces événements engendreront des précipitations tombant sur un sol déjà saturé suite aux précipitations de la semaine dernière qui avaient engendré des crues. Les niveaux d'eau sont en baisse mais les pluies attendues ce jour et demain devraient les faire repartir à la hausse.

Les premiers niveaux de débordement seront atteints dès mercredi après midi.

Conséquences possibles de l'évènement :

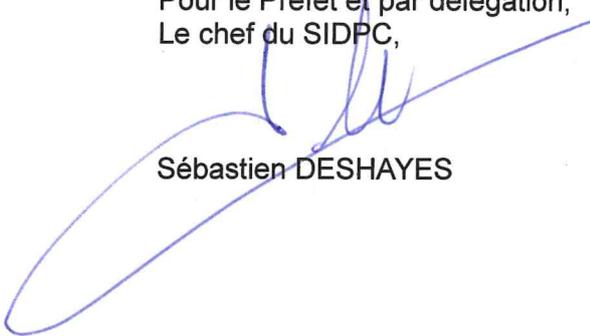
Les premiers débordements peuvent être constatés. Certains cours d'eau peuvent connaître une montée rapide des eaux.

Conseils de comportement à communiquer à la population :

Tenez-vous informé de la situation. Soyez vigilant si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable. Conformez-vous à la signalisation routière.

Fait à Vannes, le 20 janvier 2026 à 16h

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du SIDPC,


Sébastien DESHAYES

Transmis aux communes suivantes :

Tronçon de l'Oust : Bréhan, Caro, Crédin, Forges de Lanouée, Les Fougerêts, La Gacilly, Guégon, Guillac, Josselin, Malestroit, Missiriac, Montertelot, Peillac, Pleugriffet, Ploërmel, Rohan, Saint-Abraham, Saint-Congard, Saint-Gravé, Saint-Laurent-sur-Oust, Saint-Marcel, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Servant-sur-Oust, Saint-Vincent-sur-Oust, Sérent, Val d'Oust

Transmis aux services suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Gendarmerie | - DDPN |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDETS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan | - EPTB Vilaine |
| - SAUR | - VEOLIA | - CEO |
| - STGS | - SUEZ | |